



Sabot de Vénus

# Part des espèces menacées sur le territoire régional



► **Type d'indicateur (DPSIR) :** État

► **Question clé :**

Quel est l'état de la biodiversité sur le territoire ?

► **Question posée par l'observatoire :**

Quelles sont les caractéristiques et la situation des espèces présentes sur le territoire ?

## CONTEXTE

Les activités humaines exercent de nombreuses pressions sur les espèces et les milieux naturels : fragmentation et destruction des milieux, artificialisation des sols, changement climatique, pollutions... Ces pressions provoquent une érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale : un rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), publié en 2019, fait état d'un million d'espèces menacées d'extinction dans le monde. L'IPBES évoque un « taux d'extinction sans précédent » de la biodiversité : il serait de 100 à 1 000 fois supérieur aux taux naturels observés au cours de l'histoire de la Terre, et on parle aujourd'hui du risque d'une « sixième extinction de masse ».

Afin d'éclairer les décisions et les actions à mettre en place pour la protection de la biodiversité, il est nécessaire d'avoir une connaissance précise de son état. **L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)** s'y emploie et a créé, il y a une cinquantaine d'années, une « liste rouge » des espèces menacées. Fondée sur une solide base scientifique, cette liste rouge est reconnue comme l'outil de référence le plus fiable pour connaître le niveau des menaces pesant

L'Azuré du serpolet a fortement régressé dans notre région, et a disparu de Côte-d'Or



© Alexandre Rufin

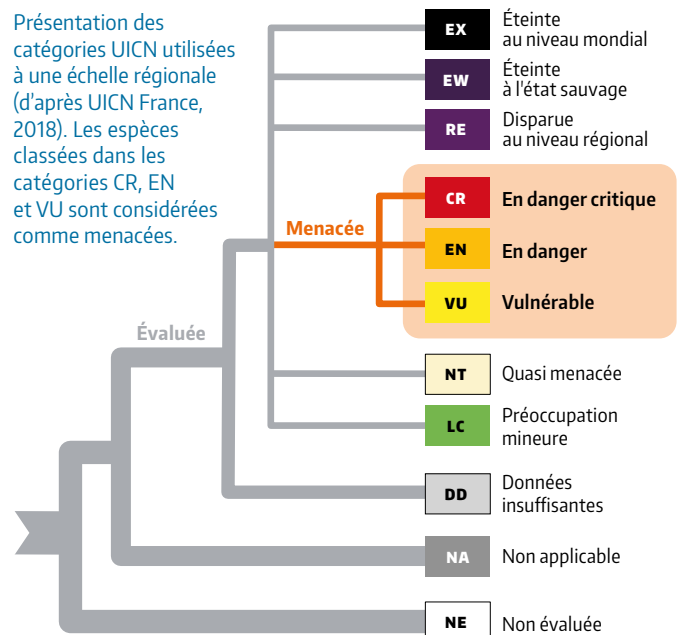
sur la diversité biologique. Cet inventaire mondial a pour but essentiel d'**identifier les priorités d'actions**, de **mobiliser l'attention** du public et des responsables politiques sur l'urgence et l'étendue des problèmes de conservation, et d'**inciter tous les acteurs à agir** en vue de stopper le phénomène d'origine anthropique d'extinction des espèces.

Grâce à cet état des lieux, on sait aujourd'hui qu'un mammifère sur quatre, un oiseau sur huit, plus d'un amphibien sur trois et une espèce de conifère sur trois sont menacés d'extinction à l'échelle mondiale. En France, près d'une espèce sur cinq présente un risque de disparition à moyen terme.

Une méthode scientifique éprouvée permet de décliner la liste rouge de l'UICN aux échelles européenne, nationale et régionale. Les listes rouges établies par des acteurs régionaux permettent de dresser un état des lieux de la biodiversité à l'échelle du territoire, en caractérisant le degré de menaces qui pèsent sur les groupes d'espèces étudiés (taxons).

Pour établir les listes rouges, la méthodologie de l'UICN consiste à collecter des données qui permettent, pour chaque espèce de plantes et d'animaux, d'estimer leur risque d'extinction et de les rattacher à une catégorie <sup>1</sup> :

Présentation des catégories UICN utilisées à une échelle régionale (d'après UICN France, 2018). Les espèces classées dans les catégories CR, EN et VU sont considérées comme menacées.



1 - La description de chaque catégorie est présentée dans la méthode en fin de fiche.

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

L'indicateur « Part des espèces menacées sur le territoire régional » s'appuie sur les résultats des listes rouges régionales des ex-régions administratives Bourgogne et Franche-Comté, établies selon la méthodologie proposée par l'UICN.

Les listes rouges utilisées ont été réalisées entre 2013 et 2020 par des associations naturalistes de chaque ex-région, et concernent les taxons suivants : amphibiens, champignons, chiroptères, écrevisses, flore vasculaire<sup>2</sup>, lépidoptères diurnes, mammifères (hors chiroptères), odonates (libellules), oiseaux, poissons et reptiles.

Toutefois, certaines listes rouges n'existent pas encore pour les deux ex-régions : en Bourgogne, nous ne disposons pas encore de liste rouge pour les poissons et les champignons, tandis qu'en Franche-Comté, il n'y a pas de liste rouge validée pour les mammifères, les chiroptères et les écrevisses.

Seules les espèces considérées comme indigènes (présentes sur le territoire avant 1500) sont prises en compte pour l'évaluation sur la liste rouge. Les espèces introduites sont classées dans la catégorie « non applicable » (NA).

Pour certaines espèces, les données disponibles sont insuffisantes pour établir une évaluation : elles sont alors classées dans la catégorie « données insuffisantes » (DD). Selon l'UICN (2018), pour estimer la proportion réelle d'espèces menacées parmi les espèces présentes, un calcul peut être effectué afin d'établir une évaluation désignée sous l'expression « meilleure estimation ». Cette estimation tient compte de la part d'espèces menacées parmi les espèces classées en catégorie DD, en considérant que la proportion d'espèces menacées dans cette catégorie est la même que pour les espèces non classées DD. Le calcul exclut, par ailleurs, les espèces éteintes au niveau mondial<sup>3</sup>. Ce calcul de « meilleure estimation » a été réalisé pour cet indicateur pour la faune (tous taxons confondus), la flore et les champignons.

2 - Groupe réunissant les plantes dotées de vaisseaux conducteurs de sève (plantes à fleurs, conifères, fougères...).

3 - Voir la méthode de calcul en fin de fiche.

## RÉSULTATS

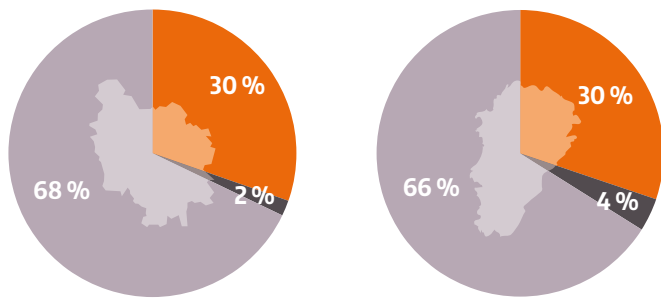


Figure 1 : Part des espèces animales menacées en Bourgogne (à gauche) et en Franche-Comté (à droite) par rapport au nombre d'espèces évaluées (hors catégorie « données insuffisantes »).

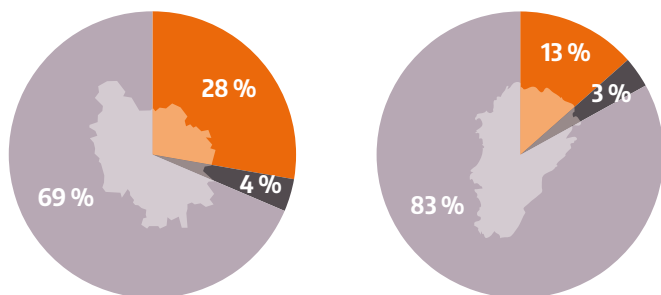


Figure 2 : Part des espèces végétales menacées en Bourgogne (à gauche) et en Franche-Comté (à droite) par rapport au nombre d'espèces évaluées (hors catégorie « données insuffisantes »).

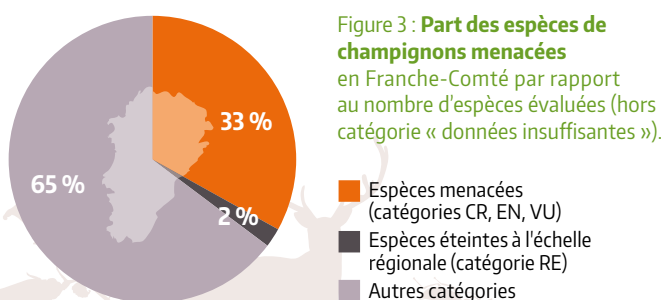


Figure 3 : Part des espèces de champignons menacées en Franche-Comté par rapport au nombre d'espèces évaluées (hors catégorie « données insuffisantes »).

■ Espèces menacées (catégories CR, EN, VU)  
 ■ Espèces éteintes à l'échelle régionale (catégorie RE)  
 ■ Autres catégories

En Bourgogne-Franche-Comté, sur les 7 544 espèces évaluées, 1 637 d'entre elles sont menacées, soit environ 20 %. **Près d'une espèce animale sur trois est menacée** : respectivement 30,4 % en Bourgogne et 30,2 % en Franche-Comté (figure 1). Concernant les **espèces végétales, plus d'une espèce sur quatre (27,8 %) est menacée en Bourgogne, et près d'une espèce sur sept (13,5 %) en Franche-Comté** (figure 2). **Un tiers (33,1 %) des espèces de champignons de Franche-Comté est également menacé** (figure 3).

Toutefois, ces résultats globaux cachent des disparités selon les taxons : la proportion d'espèces menacées varie de 11 % pour les mammifères (incluant les chauves-souris) à 100 % pour les écrevisses. Par ailleurs, les chiffres dépendent fortement du nombre d'espèces évaluées et du nombre d'espèces présentes sur le territoire. Par exemple, seules deux espèces d'écrevisses ont été évaluées (sur six espèces présentes sur le territoire bourguignon), tandis que les plantes et les champignons sont représentés par un grand nombre d'espèces : plus de 3 000 espèces de champignons franc-comtois ont été évaluées, et autour de 2 000 espèces de plantes dans chaque ex-région. Des analyses plus détaillées par taxon apportent des précisions sur les niveaux de menaces qui pèsent sur les espèces présentes en région.



Crapaud sonneur

© Daniel Slognie



© Mélanie Dugas

Hirondelle rustique

### OISEAUX NICHEURS

► **En Bourgogne**, parmi les 187 espèces nicheuses sur le territoire, 159 ont été évaluées pour l'élaboration de la liste rouge : **59 espèces - soit 37,1 % - sont menacées** (24 espèces classées vulnérables, 20 en danger et 15 en danger critique d'extinction). C'est, par exemple, le cas de l'Hirondelle rustique, du Chardonnet élégant ou encore de la Tourterelle des bois, dont les populations sont grandement fragilisées. **Trois espèces sont sous la menace d'une disparition à court terme** : le Râle des genêts, le Bruant ortolan et la Rousserolle verderolle. L'Outarde canepetière, actuellement classée dans la catégorie « en danger critique d'extinction », est considérée comme potentiellement déjà éteinte en Bourgogne. **Deux espèces ne se reproduisent plus sur le territoire** et sont, par conséquent, **considérées comme éteintes (RE)** : il s'agit du Butor étoilé et de la Pie-grièche grise.

► **En Franche-Comté**, sur 202 espèces nicheuses, 181 ont été évaluées. Parmi elles, **75 espèces, - soit 41,4 % - sont menacées**, dont 31 en danger critique d'extinction (dont la Pie-grièche grise, disparue en Bourgogne). Ces oiseaux en grand danger sont, pour près de la moitié d'entre eux, liés ou inféodés aux milieux humides ou aux eaux libres, et six sont des rapaces. Le Grand tétras, espèce emblématique de la région, connaît, quant à lui, un déclin continu de 30 % en une génération. En 2017, **13 espèces** étaient d'ores et déjà considérées **éteintes en Franche-Comté** (dont le Butor étoilé, qui est donc aujourd'hui éteint à l'échelle de l'ensemble de la région), contre 10 en 2008.



© Daniel Singue

Hermine

### MAMMIFÈRES

► **En Bourgogne**, trois espèces de mammifères (hors chiroptères) sont menacées (classées en danger) sur 39 espèces évaluées, **soit près de 8 %**. En tout, 51 espèces sont présentes sur le territoire. Les trois espèces menacées sont la Loutre d'Europe, la Crossope aquatique et la Crossope de Miller. **Sur les 22 espèces de chiroptères** (chauves-souris) dont la présence et la reproduction sont avérées en Bourgogne, **quatre sont menacées** : le Rhinolophe euryale est en danger critique d'extinction ; le Grand rhinolophe est classé en danger ; le Murin de Natterer et le Murin de Bechstein sont classés vulnérables. Les populations reproductrices du **Minioptère de Schreibers** n'étant plus présentes en Bourgogne, il est **considéré comme éteint**. Cependant, certains individus visiteurs peuvent parfois être aperçus sur le territoire.

► En Franche-Comté, il n'y a pas encore de liste rouge pour les mammifères.



© Daniel Singue

Rainette

### AMPHIBIENS

► **En Bourgogne**, 16 espèces d'amphibiens (grenouilles, crapauds, tritons et salamandres) ont été évaluées sur les 17 espèces présentes. L'espèce non évaluée, la Grenouille rieuse, est une espèce introduite. **Quatre espèces d'amphibiens - soit un quart des espèces bourguignonnes - sont menacées d'extinction** : le Triton ponctué et le Triton marbré, dont les populations sont faibles, isolées ou en régression, sont classés en danger ; le Triton crêté et le Pélodyte ponctué sont classés vulnérables.

► **En Franche-Comté**, les résultats sont semblables à ceux de la Bourgogne, avec 16 espèces évaluées sur 17 présentes, bien qu'ils ne concernent pas exactement les mêmes espèces : l'espèce non évaluée est le Crapaud vert ; le Triton marbré et le Pélodyte ponctué ne sont présents qu'en Bourgogne, tandis que la Grenouille des champs n'est présente qu'en Franche-Comté. Cette dernière est l'une des trois espèces d'amphibiens les plus menacées de France. Elle a été retrouvée grâce à la recherche d'ADN dans des prélèvements d'eau en 2019, 24 ans après la dernière observation de l'espèce dans le Territoire de Belfort. **Parmi les espèces d'amphibiens franc-comtoises, cinq sont menacées, soit environ un tiers** : la Grenouille des champs est passée du statut éteint (RE) au statut en danger critique d'extinction (CR) ; le Crapaud calamite et la Rainette verte sont en danger ; le Triton ponctué et le Triton crêté sont classés vulnérables.





Lézard vivipare

### REPTILES

- **En Bourgogne**, 12 espèces ont pu être évaluées sur les 13 espèces dont la présence est avérée. Parmi elles, **deux espèces sont menacées** : la tortue Cistude d'Europe, classée en danger, compte tenu du faible nombre de stations où elle est présente et de l'évolution de son aire de répartition, et le Lézard vivipare, classé vulnérable du fait de son aire de répartition et du nombre de localités réduit.
- **En Franche-Comté**, 12 espèces ont également été évaluées, sur les 14 espèces présentes sur le territoire. **Trois espèces sont menacées** : la Couleuvre vipérine, en limite nord-est de son aire de répartition mondiale, est particulièrement menacée en Franche-Comté par la disparition, la simplification, la fragmentation et la pollution de ses habitats (aquatiques et terrestres), elle est classée en danger ; la Vipère péliade est également classée en danger et le Lézard à deux raies est classé vulnérable.



Écrevisse à pattes blanches

### ÉCREVISSES

- **En Bourgogne**, six espèces d'écrevisses sont présentes, dont seulement deux sont indigènes : l'Écrevisse à pattes blanches et l'Écrevisse à pattes rouges. Les autres espèces ont été introduites par l'Homme : l'Écrevisse américaine, l'Écrevisse de Californie, l'Écrevisse de Louisiane et l'Écrevisse à pattes grêles. Ces dernières n'ont pas été incluses dans l'évaluation pour la liste rouge. **Les espèces évaluées sont toutes deux menacées : l'Écrevisse à pattes blanches est en danger et l'Écrevisse à pattes rouges est en danger critique.** Les écrevisses exotiques concourent à la disparition des écrevisses indigènes, car elles entrent en compétition avec ces dernières pour la nourriture et les abris. Elles sont également souvent porteuses saines de maladies mortelles pour les écrevisses indigènes.
- En Franche-Comté, il n'y a pas encore de liste rouge pour les écrevisses.



Sympétrum noir

### ODONATES

- **En Bourgogne**, sur les 67 espèces d'odonates présentes sur le territoire, 64 ont pu être évaluées pour l'élaboration de la liste rouge régionale. **13 espèces - soit 20 % - sont menacées** : deux sont en danger critique, trois sont en danger et huit sont classées vulnérables.
- **En Franche-Comté**, 67 espèces ont été évaluées sur les 70 présentes sur le territoire. **Un quart des espèces franc-comtoises sont menacées** (17 espèces) : trois sont en danger critique d'extinction, quatre sont en danger et dix sont vulnérables.



Chabot commun

### POISSONS

- **En Franche-Comté**, 53 espèces de poissons ont été évaluées sur 55 espèces présentes sur le territoire. **Dix espèces - soit environ 20 % - sont menacées d'extinction**, dont trois sont en danger critique d'extinction : l'Anguille, l'Apron du Rhône et la Loche d'étang. **Quatre espèces sont éteintes** : l'Alose feinte, la Lamproie de rivière, le Flet et l'Esturgeon.
- En Bourgogne, il n'y a pas encore de liste rouge pour les poissons.



©Alexandre Ruffoni

Hermite

### LÉPIDOPTÈRES DIURNES

Les lépidoptères diurnes évalués pour les listes rouges regroupent deux taxons : les papillons de jour (ou rhopalocères) et les zygènes.

► **En Bourgogne**, on recense 151 espèces connues de lépidoptères diurnes. Pour l'établissement de la liste rouge régionale, 145 ont pu être évaluées. Parmi elles, **43 espèces - soit 29,7 % - sont menacées et cinq sont d'ores et déjà éteintes**. C'est le cas, par exemple, du Nacré de la canneberge, dont la dernière observation date de 1998 dans les tourbières du Morvan. Douze espèces sont en danger critique d'extinction, dont l'Hermite, par exemple, qui affectionne particulièrement les milieux secs et chauds et dont l'aire de répartition est extrêmement réduite, au niveau national comme en Bourgogne.

► **En Franche-Comté**, 155 espèces sont connues, dont 152 ont pu être évaluées. Parmi elles, **27 espèces - soit 18,5 % - sont menacées et une espèce (le Damier du frêne) est éteinte** sur le territoire. Cinq espèces sont en danger critique d'extinction, dont le Mélibée par exemple : les deux derniers noyaux de populations se trouvent dans les départements du Doubs et du Jura.



© Communauté de communes de Cœur de Chambertin - Réserve naturelle régionale, comme Lavoisier Jean Roland

### FLORE

► **En Bourgogne**, la flore sauvage se compose de 2 586 espèces. Pour l'établissement de la liste rouge, 2 181 espèces végétales ont fait l'objet d'une évaluation. Les espèces introduites ne sont pas incluses dans l'analyse et un grand nombre d'espèces (415) ne disposent pas de données suffisantes pour être classées (catégorie DD).

**Parmi les espèces évaluées et classées (1 765 espèces), plus d'un quart (27,8 %) sont menacées d'extinction. De plus, 80 espèces ont déjà disparu**

#### Inule des montagnes

du territoire. Les habitats hébergeant le plus d'espèces menacées sont les pelouses calcicoles, les champs cultivés et les forêts. Toutefois, si l'on regroupe tous les habitats de « zone humide » (marais, roselières, prairies humides, tourbières...), ces derniers deviennent alors le compartiment le plus critique avec 192 espèces menacées, voire éteintes.

► **En Franche-Comté**, la flore se compose de 2 449 espèces, dont 1 732 ont fait l'objet d'une évaluation. Les espèces introduites représentent une forte proportion (468 espèces, soit près de 20 % de la flore franc-comtoise) et 180 espèces ne disposent pas de données suffisantes pour être classées. Parmi les espèces évaluées et classées (1 552 espèces), **13,5 % sont menacées d'extinction et 60 ont disparu du territoire**.



© David Jeannard

### CHAMPIGNONS

► **En Franche-Comté**, 5 146 espèces ont été recensées pour l'élaboration de la liste rouge. Parmi elles, 3 399 ont été évaluées. Un grand nombre d'entre elles (912 espèces) ne disposaient pas de données suffisantes. **Parmi les espèces évaluées et classées (2 487 espèces), 824 sont menacées d'extinction, soit une espèce sur trois**.

► En Bourgogne, il n'y a pas encore de liste rouge pour les champignons.

#### Amanite tue-mouche



## CE QU'IL FAUT RETENIR

L'indicateur « Part des espèces menacées sur le territoire régional » renseigne sur la situation de la biodiversité régionale, en indiquant, pour chaque groupe taxonomique ayant fait l'objet d'une liste rouge, la proportion des espèces menacées de disparition au moment de l'établissement des listes rouges.

En moyenne, **près d'une espèce animale sur trois et une espèce végétale sur six sont menacées en Bourgogne-Franche-Comté. Une espèce de champignon sur trois est également menacée**, selon la liste rouge de Franche-Comté.

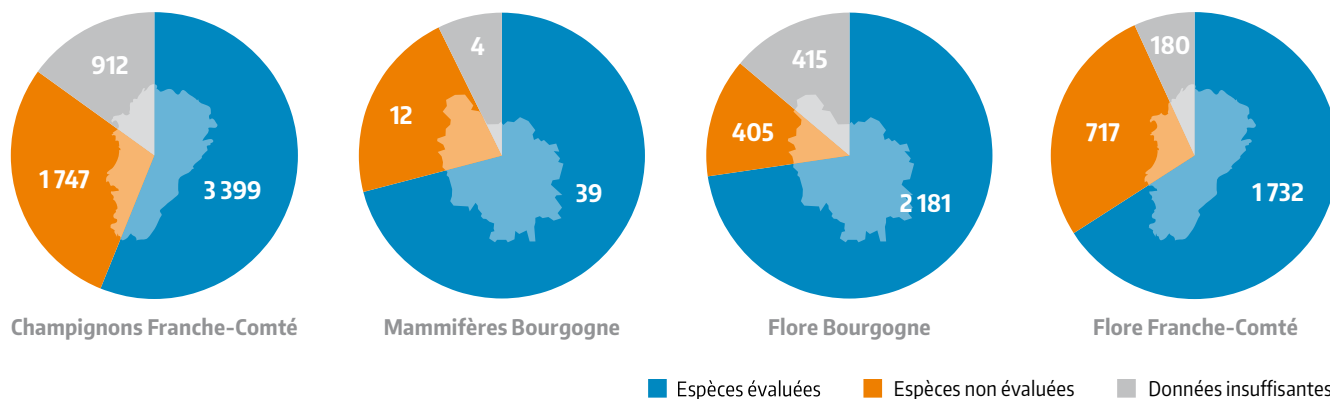
Une forte proportion d'espèces menacées (catégories CR, EN et VU) indique un important risque d'extinction au sein du groupe taxonomique évalué. Ainsi, au-delà de ces chiffres globaux, l'indicateur montre que **certains groupes taxonomiques sont plus menacés que d'autres** : à l'exception du cas particulier des écrevisses, les **oiseaux nicheurs** sont le taxon présentant **le plus fort taux de menace** : avec des proportions d'espèces menacées autour de 40 %, la situation est éloquent, notamment en Franche-Comté où 13 espèces sont déjà considérées éteintes (espèces qui ne se reproduisent plus sur le territoire)<sup>4</sup>. À l'inverse, les mammifères présentent un taux d'espèces menacées relativement faible (autour de 11 % en Bourgogne, incluant les chauves-souris). Notons toutefois que certains taxons, comme les oiseaux, disposent d'un niveau de précision des connaissances sur l'état des populations plus important que pour d'autres, comme les lépidoptères par exemple. Cela peut influencer sur la catégorisation de

certaines espèces, qui peuvent être considérées comme menacées à la faveur de suivis plus précis. Les comparaisons brutes des proportions d'espèces menacées entre les taxons doivent donc être prises avec précaution.

Des différences s'observent entre les deux ex-régions. Par exemple, les lépidoptères diurnes présentent, pour un nombre d'espèces semblables, un taux d'espèces menacées bien supérieur en Bourgogne (environ 30 %) qu'en Franche-Comté (environ 18 %). La flore montre également une proportion d'espèces menacées bien plus élevée en Bourgogne (27,8 %) qu'en Franche-Comté (13,5 %). À l'inverse, les reptiles, les amphibiens et les odonates franc-comtois présentent des proportions d'espèces menacées plus importantes qu'en Bourgogne, de l'ordre de 5 % supplémentaires (pour les odonates) à 8 % supplémentaires (pour les reptiles)

Selon les taxons, le nombre d'espèces évaluées pour établir la liste rouge régionale peut être bien inférieur au nombre d'espèces réellement présentes sur le territoire. C'est le cas en particulier pour la flore et les champignons, qui présentent un nombre important d'espèces dont les données sont insuffisantes pour en faire une évaluation (figure 4). Très peu d'espèces d'écrevisses ont été évaluées, car il y en a peu sur le territoire, et la plupart d'entre elles sont introduites.

Figure 4. Proportions d'espèces évaluées, non évaluées et pour lesquelles les données sont insuffisantes (catégorie DD) pour les champignons (Franche-Comté), les mammifères (Bourgogne) et la flore (Bourgogne et Franche-Comté).



Ce constat met en exergue d'importantes lacunes de connaissances. De manière générale, à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, il n'existe pas encore de liste rouge régionale pour les deux territoires réunis. De plus, certains taxons n'ont pas encore fait l'objet d'évaluations pour l'établissement de listes rouges, comme les poissons et les champignons en Bourgogne, et les écrevisses en Franche-Comté. Une liste rouge des mammifères a été élaborée en Franche-Comté en 2007, mais n'a pas été validée.

Les listes rouges font office d'indicateurs de référence pour apprécier l'état de santé de la biodiversité à différentes échelles géographiques.

Elles constituent un outil adapté à un ensemble d'acteurs pour justifier et susciter l'instauration de mesures nécessaires à la conservation et à la restauration d'une diversité biologique riche. Utiles à la décision, les listes rouges contribuent, en outre, à définir des zonages (ZNIEFF<sup>5</sup>, ZICO<sup>6</sup>...), des plans de conservation ou de restauration, des espaces protégés (réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, espaces naturels sensibles...).

Enfin, les listes rouges contribuent à sensibiliser les décideurs et les citoyens aux enjeux environnementaux et notamment de préservation de la biodiversité dans son ensemble.

4 - Pour plus de détails sur l'évolution des populations d'oiseaux en Bourgogne-Franche-Comté, consulter la fiche indicateur dédiée sur observatoire-biodiversite-bfc.fr, rubrique Les indicateurs.

5 - ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique  
6 - ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux

### MÉTHODE D'ÉLABORATION DES LISTES ROUGES

Pour établir les listes rouges, la méthodologie consiste à collecter les données disponibles sur un pas de temps allant de 10 à 100 ans (selon les espèces considérées) pour chacune des espèces étudiées. À partir de ces données, l'évaluation de la situation des espèces s'effectue au regard de cinq critères, qui reposent sur des facteurs biologiques associés au risque d'extinction des espèces, comme la taille de la population de l'espèce, son taux de déclin, la superficie de sa répartition géographique ou le degré de fragmentation des populations de l'espèce.

En confrontant la situation de chaque espèce aux différents seuils quantitatifs fixés pour chacun des cinq critères, les espèces peuvent ensuite être classées dans l'une des 11 catégories suivantes :

- ▶ **Espèces éteintes** (trois catégories) : éteinte au niveau mondial (EX) ; éteinte à l'état sauvage (EW) ; éteinte au niveau régional (RE) ;
- ▶ **Espèces menacées d'extinction** (trois catégories) : en danger critique d'extinction (CR) ; en danger (EN) ; vulnérable (VU) ;
- ▶ **Espèces proches du seuil des espèces menacées** ou qui pourraient être menacées si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises (une catégorie) : quasi menacée (NT) ;
- ▶ **Espèces pour lesquelles le risque d'extinction est faible** (une catégorie) : préoccupation mineure (LC) ;
- ▶ **Espèces pour lesquelles l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes** (une catégorie) : données insuffisantes (DD) ;
- ▶ **Espèces non soumises à évaluation**, car considérées comme introduites récemment (après 1500) ou présentes dans la région uniquement de manière occasionnelle ou marginale (une catégorie) : non applicable (NA) ;
- ▶ **Espèces n'ayant pas encore été confrontées aux critères UICN** (une catégorie) : non évaluée (NE).

### MÉTHODE DE CALCUL DE L'INDICATEUR

L'indicateur « Part des espèces menacées sur le territoire régional » correspond au pourcentage des espèces classées en catégorie menacée d'extinction (CR, EN, VU) à l'échelle régionale, pour chaque taxon, par rapport au nombre d'espèces évaluées.

#### Formule de calcul :

##### Pour les taxons de faune considérés individuellement (oiseaux, mammifères, amphibiens...) =

$$\frac{\text{Nombre d'espèces menacées d'extinction (CR, EN, VU)}}{\text{Nombre total d'espèces évaluées}} \times 100$$

##### Pour la flore, les champignons et la faune (tous taxons confondus) =

$$\frac{\text{Nombre d'espèces menacées d'extinction (CR, EN, VU)}}{(\text{Nombre total d'espèces évaluées} - DD - EX)} \times 100$$

### FIABILITÉ, PISTES D'AMÉLIORATION, LIMITES

L'indicateur « Part des espèces menacées sur le territoire régional » constitue un état des lieux du degré de menace qui pèse sur les espèces, à l'échelle des territoires de Bourgogne et de Franche-Comté, pour les taxons ayant fait l'objet d'une liste rouge. En 2020, neuf listes rouges existent pour la Bourgogne, et huit pour la Franche-Comté.

Une liste rouge concernant les poissons en Bourgogne est en cours d'élaboration et deux autres sur les mammifères et les chiroptères de Franche-Comté ont été préétablies, mais non encore validées par l'UICN. Les données de ces listes pourront enrichir l'indicateur au moment de leur parution. Toutefois, des efforts pourront être fournis dans les prochaines années pour établir des listes rouges à l'échelle de l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté, permettant ainsi d'avoir des résultats agrégés pour les différents taxons et d'augmenter le niveau de connaissances pour ceux n'ayant pas encore fait l'objet d'une évaluation en liste rouge.

Pour compléter l'indicateur, il est aussi possible de calculer, pour chaque taxon, la part des espèces présentes sur le territoire régional ayant un statut menacé à l'échelle nationale, ce qui traduit la responsabilité de la région dans la conservation des espèces menacées en France.

Enfin, cet indicateur est uniquement centré sur les espèces et pourrait être plus précis, grâce à la prise en compte de l'interaction entre le taux de menace des espèces et les habitats, ou les secteurs géographiques, où elles sont présentes. Cela permettrait d'établir une typologie d'habitats abritant les espèces les plus menacées et, ainsi, d'éclairer plus facilement les décisions pour mettre en place des actions efficaces de préservation de la biodiversité. Une nouvelle démarche de l'UICN a été initiée à l'échelle des écosystèmes : selon l'INPN<sup>7</sup>, la liste rouge des écosystèmes de l'UICN a pour objectifs d'identifier les écosystèmes menacés et d'évaluer leur vulnérabilité, en intégrant la dimension fonctionnelle de la biodiversité.

### FRÉQUENCE D'ACTUALISATION DE L'INDICATEUR

Au rythme de l'actualisation des listes rouges, c'est-à-dire tous les cinq à dix ans.

## Source et production de la donnée

### Source

DREAL Bourgogne-Franche-Comté (Système d'information sur la nature et les paysages – SINP)

### Producteurs

Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)

Société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA)

Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères (CPEPESC)

Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés (CBN FC – ORI)

Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBN BP)

Office français de la biodiversité (OFB)

## Références bibliographiques

Observatoire national de la biodiversité (2019). *Proportion d'espèces métropolitaines éteintes ou menacées dans les listes rouges*. Fiche indicateur

### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

UICN France (2012). *Catégories et Critères de la Liste rouge de l'UICN : Version 3.1*. Deuxième édition. Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni : UICN. vi + 32 p.

UICN France (2018). *Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées – Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration*. Seconde édition. Paris, France

Terraz, L., Dorbani, B. et Buffat, G. (Coord.) (2020). *100 chiffres expliqués sur les espèces en Bourgogne-Franche-Comté*. DREAL BFC – UMS Patrinat (OFB-CNRS-MNHN), Besançon, 40 p. (d'après la version nationale du livret INPN 2019)

### LISTES ROUGES

#### Amphibiens et reptiles

Varanguin, N. (2015). *Liste rouge des amphibiens de Bourgogne*. Dossier de synthèse. Société d'Histoire Naturelle d'Autun, 20 p.

Varanguin, N. (2014). *Élaboration d'une liste rouge des reptiles de Bourgogne*. Dossier de synthèse. Société d'Histoire Naturelle d'Autun, 20 p.

Bideau, A., Michon, A., Vaniscotte, A., Pinston, H., Cottet, M., Giroud, I., Bannwarth, C., Paul, J.-P., Mora, F. (2020). *Listes rouges des amphibiens et des reptiles de Franche-Comté*. LPO Franche-Comté, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, 29 p. + annexes

#### Champignons

Sugny, D., Beirnaert, P., Billot, A., Caillet, M. et M., Chevolet, J.P., Galliot, L., Herbert, R. et Moyne, G. (2013). *Liste rouge des champignons supérieurs de Franche-Comté*. Publication commune Fédération mycologique de l'Est, Conservatoire national botanique de Franche-Comté et Société botanique de Franche-Comté. LUNÉVILLE, imprimerie PARADIS, 114 p.

#### Écrevisses

Lerat, D. (2015). *Liste rouge des écrevisses de Bourgogne*. Société d'histoire naturelle d'Autun. 23 p.

### Flore

Bardet, O. et Auvert, S. (2014). *Liste rouge régionale des plantes vasculaires de Bourgogne*. Rapport méthodologique. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, 27 p. + annexes

Ferrez, Y. (Coord.) (2014). *Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Franche-Comté*. Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés, 16 p.

### Insectes

Ruffoni, A. (2014). *Élaboration d'une Liste rouge des odonates de Bourgogne*. Société d'histoire naturelle d'Autun. 12 p.

Ruffoni, A. (2015). *Liste rouge des rhopalocères et zygènes de Bourgogne*. Société d'histoire naturelle d'Autun. 12 p.

CBN FC – ORI (Coord.) (2013). *Listes rouges régionales d'insectes de Franche-Comté – Libellules (odonates), criquets, sauterelles et grillons (orthoptères), papillons de jour (rhopalocères et zygènes) et mantes (mantidés)*. 16 p.

### Mammifères

Lerat, D. (2015). *Liste rouge des mammifères hors chiroptères de Bourgogne*. Société d'histoire naturelle d'Autun. 14 p.

Jouve, L. et Cartier, A. (2015). *Liste rouge des chiroptères de Bourgogne*. Société d'histoire naturelle d'Autun. 19 p.

### Oiseaux

Abel, J., Babski, S-P., Bouzendorf F. et Brochet A.-L. (2015). *Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs menacés de Bourgogne. Étude et protection des oiseaux en Bourgogne*, LPO Côte-d'Or. 16 p.

Giroud, I., Paul, J.-P., Chalvin, L., Maas, S., Giroud, M., Coeurdassier, M., Cretin, J.-Y., Michelat, D. et Louiton, F. (2017). *Liste rouge des oiseaux nicheurs de Franche-Comté*. LPO Franche-Comté, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, 24 p.

### Poissons

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Franche-Comté (CSRPN) (2014). *Validation des listes rouges régionales et des espèces déterminantes ZNIEFF pour les poissons*. Avis n° 2014-13

## Pour en savoir plus

### DREAL Bourgogne-Franche-Comté :

[www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr)  
Rubriques Biodiversité Eau Paysages > Nature et biodiversité > Les espèces et leurs statuts

**INPN** (Inventaire national du patrimoine naturel) : [inpn.mnhn.fr/programme/listes-rouges/presentation](http://inpn.mnhn.fr/programme/listes-rouges/presentation) Rubriques Programmes > Listes rouges

**IPBES** (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les écosystèmes) : [ipbes.net](http://ipbes.net)

**UICN** : [uicn.fr/liste-rouge-mondiale/](http://uicn.fr/liste-rouge-mondiale/)

## Contact

### Alterre Bourgogne-Franche-Comté

La Bourdonnerie  
2 allée Pierre Lacroute - 21000 Dijon  
Tél. : 03 80 68 44 30  
Courriel : [observatoire-biodiversite@alterrebfc.org](mailto:observatoire-biodiversite@alterrebfc.org)

FICHE PUBLIÉE PAR ALTERRE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EN DÉCEMBRE 2020 / PAGE 8



RETROUVEZ L'OBSERVATOIRE SUR LE WEB :  
[WWW.OBSERVATOIRE-BIODIVERSITE-BFC.FR](http://WWW.OBSERVATOIRE-BIODIVERSITE-BFC.FR)

L'ORB est animé par



En partenariat avec  
 Sigogne

Avec le pilotage de



Et le soutien financier de



Fonds européen de développement régional (FEDER)

CETTE FICHE A ÉTÉ CO-RÉDIGÉE  
PAR ALTERRE, LE COLLECTIF SIGOGNE,  
L'OFB, L'ARB ET LA DREAL  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
MISE EN PAGE : FUGLANE